Loi sur l'organisation judiciaire L.C.Nun.,ch. J-10 Avis en application du paragraphe 65(2) de la Loi sur la législation

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la <u>codification du 13 juin 2022</u> de la *Loi sur l'organisation judiciaire* :

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version anglaise de	« judge. »	« judge; »
l'article 1, définition de « verdict »		
La version anglaise de	« (Canada); »	« (Canada), »
l'article 1, définition de	« (Canada), »	« (Canada), »
« weapon », alinéa (a)		
weapon ", annea (a)	« to a person; »	« to a person, »
La version anglais de	we a person, "	w to a person, "
l'article 1, définition de		
« weapon », sous-		
alinéa b)(i)		
La version française de	« Juge la Cour de justice du	« Juge de la Cour de justice du
l'article 1, définition de	Nunavut »	Nunavut »
« juge »		
La version anglaise du	« duly and faithfully »	« duly and faithfully, »
paragraphe 17(2)		
La version anglaise du	« on any terms or conditions, »	« on any terms or conditions »
paragraphe 27(1)		
La version anglais du	« by the mortgagee, »	« by the mortgagee »
paragraphe 34(1)		1 1/0 1
La version française de	« n'est pas recevable en droit,	« le moyen de défense selon
l'article 44	le moyen de défense selon	lequel les blessures ou le décès
	lequel les blessures ou le décès	ont été causés par la négligence
	ont été causés par la	d'un autre employé qui travaillait
	négligence d'un autre employé qui travaillait avec celui qui est	avec celui qui est décédé ou qui a été blessé n'est pas recevable en
	décédé ou qui a été blessé. »	droit. »
La version française du	« le tribunal de sa propre	« le tribunal, de sa propre
paragraphe 51.2(3)	initiative »	initiative »
La version anglaise du	« court services staff; »	« court services staff, »
sous-alinéa 77.2b)i)	,	ĺ
La version française de	« s'identifier »	« s'identifier; »
l'alinéa 77.4(1)a)		
La version anglais du	« may not screen »	« may not screen: »
paragraphe 77.4(3)		

La version anglaise du	« Offences and Penalties »	« Offence »
paragraphe 77.8(1), note		
marginale		
La version anglaise du		« Penalties »
paragraphe 77.8(2), note		
marginale		
La version anglaise du	« I,»	« I,, of, »
paragraphe 80(1)		
La version française du	« soit toutes notes extraites »	« soit toutes les notes extraites »
sous-alinéa 88b)(i)		

Mise en garde : la <u>codification du 13 juin 2022</u> de la *Loi sur l'organisation judiciaire* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.